

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

DÉLÉGATION À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le vendredi 16 mars 2012

**L'État ne commémorera pas la date anniversaire
du Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.**

A l'occasion du 50^e anniversaire du Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, qui aura lieu le lundi 19 mars, Marc Laffineur, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense et des Anciens combattants précise que l'État n'organisera aucune commémoration nationale.

Si le 19 mars évoque la joie du retour des militaires français dans leurs familles, il marque également l'amorce d'un drame pour les rapatriés, contraints au déracinement, et le début d'une tragédie pour les Harkis, massacrés dans les semaines qui suivirent, au mépris des accords d'Evian.

Loin de réconcilier les mémoires, le 19 mars est une date qui les divise et ravive les plaies profondes d'une page douloureuse de l'histoire récente de la France.

Par respect pour ces victimes et leurs familles encore en vie aujourd'hui, la Nation ne peut et ne doit se rassembler en ce jour anniversaire.

La date officielle de l'Hommage aux morts pour la France durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie reste fixée au 5 décembre. Cette date résulte d'un large consensus obtenu en 2003 par la commission Favier, réunissant l'historien Jean Favier et les principales associations d'anciens combattants.

Contacts presse :

**Cabinet du secrétaire d'État à la Défense
et aux Anciens combattants**

Stephen Marie
Conseiller communication
Tél : 01 44 42 10 45 - 06 80 21 63 37
stephen.marie@defense.gouv.fr

DICoD

Centre de presse

Tél : 01 44 42 54 02 - Fax : 01 44 42 41 22
presse@dicod.defense.gouv.fr